



Rattachement foyer fiscal et prestations familiales

Par **jipjip40**, le **11/02/2020** à **18:00**

Bonjour,

Je suis actuellement en cours de séparation (rupture PACS). Nous avons deux enfants et souhaitons réaliser une convention parentale à l'amiable avec garde alternée.

Je souhaite verser une pension alimentaire de 500euros/mois à ma compagne.

Cependant, je voudrais :

- que les parts fiscales des deux enfants soient rattachées à mon foyer fiscal.
- que les prestations sociales soient reversées à ma compagne.

Cela est il possible dans le cas d'une garde alternée?

Cordialement

Merci